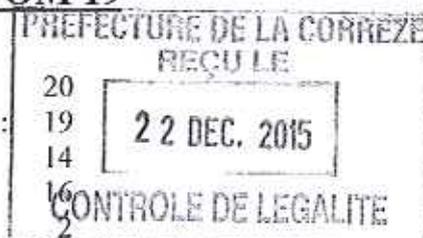


## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

### COMITE SYNDICAL DU SYTTOM 19

Nombre de délégués titulaires en exercice : 20  
Nombre de délégués suppléants en exercice : 19  
Nombre de délégués présents : 14  
Nombre de votants : 16  
Nombre de pouvoirs : 2



L'an deux mille quinze et le 18 décembre à 15H15, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Départemental pour le Transport et le Traitement des Ordures Ménagères, dûment convoqué le 11 décembre 2015, s'est réuni au SYTTOM 19 au lieu-dit Le Chadelbos à St Pantaléon de Larche, sous la présidence de Monsieur Marc CHATEL.

**Étaient présents** : Madame Michèle GUILLOU, Messieurs Alain MAZET, Daniel GREGOIRE, Patrice SAINT RAYMOND, André LAURENT, Jean-Pierre AOUT, Michel SAUGIERAS, Marc CHATEL, Michel PLAZANET, Jean-Louis LAGEDAMON, Henri GRANET, Hervé GOUTILLE, Jean-François LABBAT, Jean-Luc RONDEAU.

**Absents excusés** : Mesdames France ROUHAUD, Jeanine VIVIER, Messieurs Gérard FAISY, Bernard ROUGE, Francis HOURTOULLE, Daniel ESCURAT, Philippe JENTY, Jean-François LOGE, Xavier GRUAT, Jean-Marie FREYSSELINE.

**Pouvoirs** : - Monsieur Jean-François MICHON à Monsieur Henri GRANET  
- Monsieur Philippe JENTY à Madame GUILLOU

Le quorum étant atteint pendant toute la séance, le Comité Syndical du SYTTOM 19 peut valablement siéger et délibérer.



### DELIBERATION N° 2015/12/17 : VIREMENT DE CREDIT ET DECISION MODIFICATIVE N° 1

**RAPPORTEUR** : Marc CHATEL.

Compte tenu des besoins constatés, il convient de procéder à un réajustement du compte « 611- Contrats de prestation de services » au budget supplémentaire 2015 pour un montant de 100 000 €. Un virement de crédit doit être effectué du compte « 022-dépenses imprévues » vers le compte 611.

Vu les recettes constatées sur l'année 2015 concernant la vente des produits de collectes sélectives dont le montant devrait atteindre 3 700 000 € pour des recettes estimées à 3 500 000 €, il est nécessaire d'ajuster la provision du compte « 7088-Autres produits d'activités annexes » pour une augmentation de crédit de 200 000 €.

Compte tenu que, conformément à l'avenant N°1 des conventions de versements, l'avance 2015 reversée représente 50% de l'ensemble des produits de collecte sélective (Eco-organisme et vente de matériaux), il est nécessaire d'ajuster la provision du compte « 6288 -Autres services extérieurs » par une augmentation de crédit de 200 000 €, pour que l'ensemble des sommes dues soit payé aux collectivités adhérentes au SYTTOM 19.

Je vous invite les membres du Comité Syndical à :

- délibérer sur cette décision modificative ;
- autoriser le Président à signer tous les actes et documents se rapportant à cette décision.

*La présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
A Saint Pantaléon de Larche, le 18 décembre 2015

Le Président,  
  
Marc CHATEL

The image shows a handwritten signature in black ink that starts with a large loop and extends horizontally to the left. To the right of the signature is a circular stamp with the text 'SYTTOM' at the top and '18' at the bottom.

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 22/12/2015 et publication ou notification du 22/12/2015

